

Centre Communal d'Action Sociale



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Programme de Réussite Educative**

**Actions individuelles ou collectives**

**« Bien-être, santé et réussite éducative »**

Epinal – Quartiers Prioritaires de la Ville

Plateau de la Justice – Saut-le-Cerf

Bitola – La Vierge

**Octobre 2024**

**Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est porté par le CCAS de la commune d'Epinal.**

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **7 octobre 2024**

**Date limite de dépôt de candidature : 31 octobre 2024**

Contact :

Denys VALENTIN – Coordonnateur PRE

03 29 82 54 17

[denys.valentin@epinal.fr](mailto:denys.valentin@epinal.fr) / copie à : [elise.bedon@epinal.fr](mailto:elise.bedon@epinal.fr)

## CONTEXTE

Les questions éducatives constituent un enjeu majeur pour la politique de la ville dont l'ambition réaffirmée est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique éducative de la Ville prend en compte tous les instants de la journée de l'enfant hors cadre familial. Cette prise en compte s'appuie principalement sur des organisations propres à la Ville en temps scolaire, péri ou extrascolaires, mais également par le soutien technique et financier des actions émergentes sur son territoire à destination des jeunes.

Par son Programme de Réussite Educative, le CCAS de la ville d'Epinal est une opportunité pour coordonner toutes ces offres et les articuler autour du bénéficiaire qu'est l'élève et sa famille.

Il repose sur une approche globale des problèmes des enfants et des adolescents les plus en difficulté, repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire (de 2 à 16 ans). Ils se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé construit avec sa famille.

Cette approche donne une place prépondérante au parcours individuel avec une intervention de professionnels aux compétences et univers variés constitués en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires de soutien.

Le Programme de Réussite Educative s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale.

Ce n'est donc ni un projet scolaire, ni un projet destiné à l'ensemble des enfants scolarisés ou vivant dans un quartier, mais un éventail de réponses individualisées dédiées aux enfants et adolescents les plus fragilisés, ainsi qu'à leurs familles, vivant sur les territoires prioritaires relevant de la Politique de la ville.

## OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à solliciter des initiatives privées pour favoriser l'émergence de projets en lien avec le fil conducteur décidé par le comité de pilotage du Programme de Réussite Educative d'Epinal : « Bien-être, santé et réussite éducative ».

Cette orientation découle du constat partagé que l'accès aux soins – au sens large – des enfants/jeunes relevant des quartiers prioritaires de la Ville se pose de façon cruciale, notamment dans le champ des troubles du développement, du comportement, du langage, ou des besoins éducatifs particuliers.

Les projets déposés devront répondre à plusieurs critères :

- Proposer des actions individualisées et/ou en collectif petit groupe d'élèves du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré
- Proposer des actions qui permettent d'impliquer les parents/familles de façon régulière, afin de développer un réel soutien à la parentalité
- Proposer un planning d'intervention régulier sur l'année scolaire 2024/2025

Les actions pourront se dérouler dans des locaux au sein de l'école ou du collège, ou des annexes à l'école ou le collège (à déterminer avec le coordinateur), ou à l'extérieur de l'établissement si l'organisation le nécessite et que le porteur de projet anticipe la logistique pour les déplacements.

A titre d'exemple, les actions proposées pourront porter sur une problématique particulière de méthodologie de travail, de difficultés à l'écriture, de problèmes de concentration, etc...

La proposition d'actions peut également porter sur de l'accompagnement au mieux-être des élèves (développer la confiance en soi, gérer ses émotions, bien vivre sa vie d'élève au sein de l'école ou du collège, ...)

Il peut s'agir enfin d'actions d'accompagnement à l'orientation scolaire pour les collégiens (se réapproprier sa scolarité, gérer sa motivation, dévoiler son potentiel, aborder l'orientation avec confiance, ...).

Il est possible de présenter un projet commun alliant plusieurs professionnels pour proposer une offre globale et diversifiée d'actions.

## CANDIDATURES

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse aux porteurs de projet intéressés par l'accompagnement spécifique de jeunes élèves selon les orientations énoncées ci-dessus.

A ce titre, sont éligibles :

- Les prestataires privés professionnalisés dans l'un ou plusieurs domaines d'accompagnement
- Les associations spécialisées

Le candidat intéressé doit adresser un dossier de candidature avant le 04 novembre 2024 à minuit. Ce dossier devra contenir un dossier de présentation du projet contenant :

- La liste des intervenants et leurs qualifications
- Une copie des statuts de la structure
- Les actions détaillées et leurs finalités
- Le planning d'organisation sur l'année scolaire
- Les modalités d'évaluation des actions

Les porteurs de projets pourront également présenter tous les documents qu'ils jugeront nécessaires à la bonne compréhension de leur projet ou qui pourraient apporter des informations complémentaires.

## CRITERES DE SELECTION

Le choix du candidat retenu revient au Maire d'Epinal, Président du CCAS, ou à son représentant.

Les dossiers complets au **31 octobre 2024 à minuit** seront analysés au regard de critères prédéfinis :

- La motivation du candidat à s'inscrire dans une vraie démarche d'accompagnement des élèves
- La cohérence des actions en lien avec la thématique « bien-être, santé et réussite éducative »
- La viabilité technique et financière du projet

Une pré-sélection des projets sera établie à l'issue de l'examen des dossiers par le jury.

Les candidats retenus présenteront oralement leur projet et leurs motivations lors de la journée devant un jury composé comme suit :

- Le Président du CCAS ou son représentant
- La conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires
- 2 agents municipaux des services portant le projet
- La déléguée à la préfète à la politique de la ville

Dans le cas où le CCAS de la commune d'Epinal serait amené à ne pas donner suite à une proposition, aucune indemnité ne pourra être réclamée par son auteur.

## CALENDRIER ET MODALITES DE L'AMI

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à compter du **7 octobre 2024**.

La date limite de dépôt des projets est fixée au **31 Octobre 2024 à minuit**.

Le jury de sélection des dossiers se tiendra dans le mois suivant la clôture des candidatures.

## DEPOT DES DOSSIERS

Les candidats souhaitant répondre à l'AMI devront adresser leurs dossiers à Monsieur Patrick NARDIN, Maire d'Epinal, Président du CCAS, et être envoyés :

- Soit par mail sur l'adresse [denys.valentin@epinal.fr](mailto:denys.valentin@epinal.fr) / copie à : [elise.bedon@epinal.fr](mailto:elise.bedon@epinal.fr)
- Soit en format papier sous enveloppe cachetée à l'adresse :

**Mairie d'Epinal / CCAS**  
**A l'attention de Monsieur Patrick NARDIN, Président du CCAS**  
**Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt – Programme de Réussite Educative**  
**Bureau de Denys VALENTIN**  
**9, rue Aristide Briand – 88000 EPINAL**

En retour, le CCAS de la Ville enverra un Accusé de Réception (AR) par mail pour attester de la bonne réception du dossier de candidature.

## Contacts

Denys VALENTIN, Coordonnateur du Programme de Réussite Educative

 [denys.valentin@epinal.fr](mailto:denys.valentin@epinal.fr) et [elise.bedon@epinal.fr](mailto:elise.bedon@epinal.fr)

 03 29 82 54 17